



# Condanation d'un syndic à nous verser une indemnité

Par clara06, le 24/04/2015 à 19:21

une decision de justice a éée rendue le 21 mai 2014 condamnant le syndicat de copropriétaires à nous verser une indemnité de 1200 euros., suit à une mauvaise application du règlement de copropriété car nous sommes une résidence composée de cinq villas chacune en charges speciales. or à ce jour, nous n'avons toujours pas cette indemnité, donc nous avons delégué par le biais de notre avocat, un huissier. surprise, les frais d'huissier sont à notre charge ???? alors que le syndicat de copropriétaires ne nous a pas versé l'indemnité. de plus, cette indemnité doit elle etre incorporé dans nos propres charges (article 700) contrairement à ce que nous avez dit notre avocat ? ce qui nous semble tout à fait illogique